

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice** : 19

**Présents** : 11

**Votants** : 17

**SEANCE DU 27 MARS 2023**

**Présents :** MMES ROULET – LECERCLE – ESCOFFIER – JACQUIER – PERRET  
MM. ROCHAIX – BOUVIER – EXPOSITO – OGEZ – MACIASZCZYK – BOUGAULT

**Absents excusés :** MMES ENGELMANN – DUVAL – BONET – ROCHAIX  
MM. PIN – ROUSSEAU – CAMPI – CARTEREAU

**Pouvoirs :** Mme ENGELMANN donne pouvoir à Mme ROULET  
M. PIN donne pouvoir à M. OGEZ  
Mme DUVAL donne pouvoir à M. ROCHAIX  
M. CAMPI donne pouvoir à M. BOUVIER  
M. CARTEREAU donne pouvoir à Mme LECERCLE  
Mme ROCHAIX donne pouvoir à M. BOUGAULT

**Secrétaire de séance :** Nicolas BOUGAULT

**DCM 2023\_03\_14 DEMANDE DE SUBVENTION : MOBILIER DE LA NOUVELLE ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la nouvelle école maternelle doit être livrée au début de l'été pour une entrée en service à la rentrée scolaire 2023.

Prioritairement, le mobilier de l'actuelle école maternelle garnira les nouvelles salles de classe. Néanmoins, un certain nombre de meubles vétustes méritent d'être remplacés, du mobilier neuf doit être installé pour répondre aux besoins des classes et de la salle des professeurs, et deux nouvelles salles de classes complètes doivent être meublées.

Monsieur le Maire indique que, pour ce faire, il convient d'acquérir le matériel et mobilier nécessaires, à savoir essentiellement des tables, chaises, tableaux, rangements, vidéoprojecteurs, pour un montant total de 30 254.21 € HT, soit 36 438.06 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'acquisition de matériel et mobilier, pour un montant prévisionnel de 30 254.21 € HT, soit 36 438.06 € TTC
- SOLLICITE du Conseil départemental de la Savoie l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2023.
- DEMANDE au Conseil départemental de la Savoie de l'autoriser à effectuer ces acquisitions avant cet éventuel octroi.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Copie conforme  
Le Maire,  
D. ROCHAIX

